

« Une réglementation trop complexe sur les forages » selon le syndicat des foreurs d'eau

Le syndicat des Foreurs d'eau et de la géothermie regroupe 80 entreprises françaises réalisant des ouvrages de prélèvement d'eau souterraine pour les collectivités, les agriculteurs et les industriels.

Jean-François Gobichon, administrateur, et Eric Garroustet, président du syndicat des Foreurs d'eau et de la géothermie. | OUEST-FRANCE Voir en plein écr

Trois questions à Jean-François Gobichon, installé à Dol-de-Bretagne, près de [Saint-Malo \(Ille-et-Vilaine\)](#), membre du syndicat des foreurs d'eau et de la géothermie, le SFEG.

Pouvez-vous nous présenter la situation en Bretagne ?

En France, 64 % de l'eau potable provient de ressources souterraines. En [Bretagne](#), c'est seulement 25 %. Autrement dit, 75 % de l'eau potable des Bretons provient d'eaux de surface, fleuves, rivières, lacs... En Ille-et-Vilaine, les besoins sont importants, la consommation d'eau progresse deux fois plus vite que la population.

Quel est le problème ?

La réglementation nationale protège les nappes phréatiques, c'est-à-dire les eaux souterraines, ce qui est une bonne chose. Les foreurs se sont toujours battus pour que les ouvrages soient de qualité. Nos normes techniques sont bien faites et adaptées. Le souci, c'est que dans certaines zones de Bretagne, des prélèvements sont autorisés ou pas, sur les nouveaux forages, en fonction de quotas édictés par les Sdages (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux). Cela s'est fait sans base technique rationnelle et sans jamais avoir été discuté avec des professionnels des eaux souterraines. Ces mesures non appropriées finissent par accentuer le stress hydrique sur le réseau d'eau potable.

Comment ?

Presque toutes les exploitations agricoles ont des forages. Si ces usagers n'ont pas suffisamment d'eau pour leur activité d'arrosage ou pour faire boire le bétail, ils vont basculer sur le réseau d'eau potable. Ce qui est problématique en période de sécheresse. Nous aimerions une simplification de la procédure d'autorisation des forages. Elle est tellement complexe que la tentation est grande, pour certains, de ne rien déclarer. Ce qui risque, à long terme, d'avoir des conséquences néfastes sur l'environnement. D'autres pistes seraient de calculer les quotas en fonction des utilisations et d'associer les techniciens du forage aux réflexions